# Sommaire:

- I – PRÉFECTURE2		
	DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	2
	ACTION ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	2
	ARRETE N° 2007 – 08039 du 20 septembre 2007	2 07 2
	ARRETE N°2007 – 08081 du 21 septembre 2007	2 e 2

Directeur de la publication : Préfecture de l'Isère / commission paritaire des publications et agences de presse : n°2051 AD

# – I – PRÉFECTURE

### DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## **ACTION ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

#### ARRETE N° 2007 - 08039 du 20 septembre 2007

Commission Départementale d'Equipement Commercial - Délégation de signature pour la CDEC du 2 octobre 2007

VU la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du Commerce et de l'Artisanat, modifiée par la loi 90-1260 du 31 décembre 1990, par la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et par la loi 96-603 du 5 juillet 1996 ;

VU les articles L 750-1 à L 752-23 du code du commerce ;

VU le décret 93-306 modifié en dernier lieu par le décret 96-1018 du 26 novembre 1996 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2005-11670 du 6 octobre 2005, fixant la composition générale de la commission départementale d'équipement commercial de l'Isère;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2007-07557 du 6 septembre 20 07, portant délégation de signature pour M. Gilles BARSACQ, Secrétaire général ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2007-07558 du 6 septembre 2 007 donnant délégation de signature à M. Gilles PRIETO, Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de l'Isère et Chargé de Mission pour la Politique de la Ville ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-07305 du 27 août 2007 donnant délégation de signature à M. David COSTE, Directeur de cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-07559 du 6 septembre 2 007 donnant délégation de signature à M. Christian AVAZERI, Sous-préfet de la Tour du Pin ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-07560 du 6 septembre 2007 donnant délégation de signature à M. Philippe NAVARRE, Sous-préfet de Vienne ;

**ARTICLE 1er :** Délégation de signature est donnée à M. Gilles PRIETO, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de l'Isère, à l'effet de présider la CDEC citée en objet, et de signer toutes les décisions et procès verbaux en découlant, suite à l'empêchement de M. MORIN et de M. BARSACQ.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

GRENOBLE, LE 20 septembre 2007 LE PREFET Michel MORIN

#### ARRETE N° 2007 - 08081 du 21 septembre 2007

Commission Départementale d'Equipement Commercial - Délégation de signature pour la CDEC du 16 novembre 2007

VU la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du Commerce et de l'Artisanat, modifiée par la loi 90-1260 du 31 décembre 1990, par la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et par la loi 96-603 du 5 juillet 1996 ;

VU les articles L 750-1 à L 752-23 du code du commerce ;

**VU** le décret 93-306 modifié en dernier lieu par le décret 96-1018 du 26 novembre 1996 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux p ouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2005-11670 du 6 octobre 2005, fixant la composition générale de la commission départementale d'équipement commercial de l'Isère;

**VU** l'arrêté préfectoral n'2007-07557 du 6 septembre 20 07, portant délégation de signature pour M. Gilles BARSACQ, Secrétaire général ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-07558 du 6 septembre 2 007 donnant délégation de signature à M. Gilles PRIETO, Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de l'Isère et Chargé de Mission pour la Politique de la Ville ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-07305 du 27 août 2007 donnant délégation de signature à M. David COSTE, Directeur de cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-07559 du 6 septembre 2 007 donnant délégation de signature à M. Christian AVAZERI, Sous-préfet de la Tour du Pin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007-07560 du 6 septembre 2 007 donnant délégation de signature à M. Philippe NAVARRE, Sous-préfet de Vienne ;

**ARTICLE 1er :** Délégation de signature est donnée à M. Philippe NAVARRE, Sous-préfet de Vienne, à l'effet de présider la CDEC citée en objet, et de signer toutes les décisions et procès verbaux en découlant, suite à l'empêchement de M.MORIN, M. BARSACQ, M. PRIETO et M. COSTE.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

GRENOBLE, LE 21 septembre 2007 LE PREFET Michel MORIN

Directeur de la publication : Préfecture de l'Isère / commission paritaire des publications et agences de presse : n°2051 AD